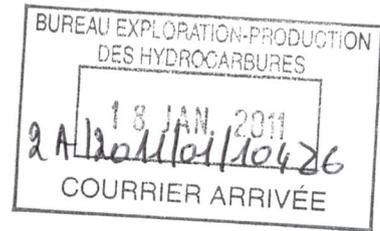




Demande de permis : Préalpes  
Société : Continental Oil and Gas



Gilbert Clark  
Directeur Général  
Continental Oil and Gas

A l'attention de

Monsieur le Ministre d'Etat  
Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire  
Bureau exploration et production des hydrocarbures  
DGEC/DE/SD2/ BEPH  
Arche de la Défense – Paroi Nord  
92055 LA DEFENSE cedex

Monsieur le Ministre,

Je, soussigné Gilbert Clark, domicilié au 24 Chemin du Clos D'Agasse 06650 Le Rouret, agissant en ma qualité de Directeur de la société Continental Oil and Gas PTY LTD "COG", dont le siège social est au :

Unit 2  
2 Addison Road  
Manly, New South Wales 2095  
AUSTRALIE

Ai l'honneur de solliciter, au nom et pour le compte de la société précitée, l'octroi d'un permis exclusif de recherche pour les hydrocarbures liquides ou gazeux, s'étendant sur partie des départements suivants: Savoie, Isère, Drôme, et Hautes Alpes.

Je déclare, conformément aux dispositions du Décret n°2006-648 du 2 juin 2006,

Que :

- 1) Les substances faisant l'objet de la demande sont toutes des hydrocarbures liquides ou gazeux.
- 2) Le permis de recherche dont il est question est sollicité pour une durée de cinq ans, et pourrait prendre le nom de "Préalpes" Fig 1.

3) Ce permis serait actif à l'intérieur d'un bloc délimité par les axes de méridiens et de parallèles joignant successivement les sommets définis ci-après par leurs coordonnées géographiques :  
En grades, le méridien origine étant celui de Paris.

Vertex	Longitude	Latitude
A	4,30° E	50,70° N
B	4,30° E	50,50° N
C	4,20° E	50,50° N
D	4,20° E	50,40° N
E	4,10° E	50,40° N
F	4,10° E	50,20° N
G	4,00° E	50,20° N
H	4,00° E	50,10° N
I	3,90° E	50,10° N
J	3,90° E	49,90° N
K	4,00° E	49,90° N
L	4,00° E	49,80° N
M	4,10° E	49,80° N
N	4,10° E	49,70° N
O	4,30° E	49,70° N
P	4,30° E	49,50° N
Q	4,10° E	49,50° N
R	4,10° E	49,40° N
S	4,00° E	49,40° N
T	4,00° E	49,30° N
U	3,50° E	49,30° N
V	3,50° E	59,50° N
W	3,30° E	49,50° N
X	3,30° E	49,80° N
Y	3,40° E	49,80° N
Z	3,40° E	49,90° N
AA	3,50° E	49,90° N
AB	3,50° E	50,10° N
AC	3,60° E	50,10° N
AD	3,60° E	50,30° N
AE	3,70° E	50,30° N
AF	3,70° E	50,40° N
AG	3,80° E	50,40° N
AH	3,80° E	50,50° N
AI	3,90° E	50,50° N
AJ	3,90° E	50,60° N
AK	4,10° E	50,60° N
AL	4,10° E	50,70° N



Le périmètre ainsi défini représente une superficie totale d'environ 5378.52 km<sup>2</sup>, s'étendant sur partie des départements suivants : Savoie, Isère, Drôme, Hautes Alpes.

4) Titres miniers pour hydrocarbures dont la société COG serait titulaire, co-titulaire ou en attente d'attribution : Aucun.

5) L'activité de recherche concernée par le permis sollicité consistera en la recherche d'hydrocarbures, essentiellement mais non exclusivement, dans les sédiments Mésozoïques de la région des Préalpes en France.

Les travaux de recherche projetés pour ce permis comporteront les activités suivantes :

#### Etudes géologiques et géophysiques

Afin de faciliter les futurs programmes sismiques et de forages, COG commencera par entreprendre un programme de cartographie régionale, pour identifier et mettre en corrélation les données historiques obtenues grâce aux services du BRGM, BEPH et aux divers rapports géologiques disponibles. Ceci permettra d'identifier les sites les plus intéressants, où l'on procédera alors au tracé de lignes sismiques à haute définition en 2D, qui pourront permettre ensuite l'implantation des forages.

#### Activité sismique

La zone faisant l'objet de cette demande de permis étant dépourvue de toutes données sismiques historiques, la société COG souhaite entreprendre des études sismiques 2D en haute définition, sur les zones qui ont été déterminées comme potentiellement riches en hydrocarbures. Deux possibilités existent, celle de gisements d'hydrocarbures conventionnels ou celle de gisements d'hydrocarbures non conventionnels, avec d'éventuels chevauchements possibles. Diverses perspectives seront donc explorées durant la campagne sismique. L'équipe dirigeante est expérimentée dans les activités de prospection sismique et l'interprétation des résultats, ayant déjà travaillé sur des projets similaires en France.

#### Forages d'exploration

La société a l'intention d'initier un minimum de deux forages d'exploration durant la première période de validité du permis. Ces puits auront pour objet de tester les deux types de gisements, conventionnels et non conventionnels, les résultats de ces tests devant permettre de sélectionner les techniques de complétion les plus adaptées au type de réservoir en place. Dans le domaine des réservoirs non conventionnels, d'importants progrès ont été accomplis cette dernière décennie. L'équipe dirigeante est familière avec ces nouvelles techniques, et souhaite pouvoir les importer en France.

---

Notre société s'engage à fournir un effort financier minimum de € 6,870,000 pour la première période de validité du permis, soit approximativement €255.46 par km<sup>2</sup> et par an.

---



A l'appui de ma requête, je vous prie de trouver ci-joints les documents suivants, conformément à l'Arrêté du 28 juillet 1995.

Tous les documents et informations nécessaires à l'identification du demandeur.

Annexe N°1

Les documents requis afin de justifier des capacités techniques et financières du demandeur.

Annexe N°2

L'engagement conforme à l'article 43 (5°) du décret 2006-648 du 2 juin 2006 et à l'Article 5 e) de l'Arrêté du 28 juillet 1995

Annexe N°3

Cinq exemplaires signés de la carte, à l'échelle 1:200.000, sur laquelle sont précisés le périmètre du permis sollicité, ainsi que les points géographiques qui ont permis de le définir.

Annexe N°4

Le mémoire technique justifiant les limites du permis sollicité.

Annexe N°5

Le programme des travaux envisagé, l'effort financier minimum que le pétitionnaire s'engage à consacrer à l'exécution de ces travaux.

Annexe N°6

La notice d'impact précisant l'impact du programme des travaux sur l'environnement.

Annexe N°7

Conformément à l'article 9 de l'arrêté du 28 juillet 1995, des copies de la demande seront envoyées à Messieurs les Préfets des départements de la Savoie, de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes, ainsi qu'à Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Equipement, de l'Aménagement et du Logement de Rhône-Alpes et de Provence Alpes Côte d'Azur.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilbert Clark  
Directeur Général  
Continental Oil and Gas  
Le Rouret, le 11 janvier 2011